



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MISSION
NATURE

Une première édition 2023 fondatrice

Bilan des **21** projets Mission Nature* financés

* Une initiative de l'Office français de la biodiversité et de FDJ UNITED



Crédit photo : A. Pibot / OFB

Sommaire

À propos de Mission Nature p.3

Focus 1^{ère} saison p.4

Les 21 projets de 2023 p.5



Crédit photo : C. Robert / LPO

À propos de l'Office français de la biodiversité p.27

Restauration écologique sur le site de l'écozone du Forez	p. 6
Inventaires et restauration de milieux humides	p. 7
Reconquête de la nature dans les Monts d'Arrée	p. 8
Renaissance du bocage du sud de l'Indre	p. 9
Forêts, marais et prairies pour reconquérir la biodiversité	p.10
Restauration de pelouses calcaires en forêt de Verdun	p. 11
Restauration des tourbières des Vosges	p.12
Restauration des tourbières des méandres de la Haute-Somme	p.13
Transformation d'un espace vert de façon écologique	p.14
Sauvegarde de la mangrove du Lamentin	p.15
Sauvegarde des tortues marines du Carbet	p.16
Reconquête forestière du littoral de Saziley	p.17
Sauvegarde de l'arrière-mangrove de la Baie de Bouéni	p.18
Sauvegarde des zones humides du Mont Saint-Michel	p.19
Reconquête de la biodiversité des plaines céréalières	p.20
Restauration écologique et renaturation du site de Reyraud sur la rivière Dronne	p.21
Retour du plus grand rapace d'Europe	p.22
Reconquête des haies et mares	p.23
Restauration de l'herbier de Posidonie	p.24
Sauvegarde de gîtes de chauves-souris dans les gorges de la Siagne	p.25
Sauvegarde des populations de Tortues d'Hermann	p.26

Crédit photo couverture : WWF

À propos de



Contribuer à la protection de la biodiversité près de chez soi de façon ludique, c'est tout l'enjeu de « Mission Nature » !

Ce dispositif, lancé en 2023 par FDJ UNITED, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), permet de récolter des fonds directement versés à l'établissement public pour financer des projets de restauration du vivant.

Chaque projet retenu a un impact visible, durable et mesurable sur les écosystèmes et les espèces.



Crédit photo : J.-L. Aubert

Entre 2023 et 2025, 64 projets ont été soutenus sur l'ensemble du territoire pour plus de 21 millions d'euros. Retour du Gypaète barbu et de l'Effraie des clochers, restauration des Pozzis du Renosu et des lagons de Tahiti, sauvegarde de la Tortue d'Hermann et du Lézard ocellé, restauration de zones humides en Brenne et au Mont Saint-Michel, conservation du Gecko vert de Manapany et de l'Iguane des petites Antilles... autant de symboles de la restauration de la biodiversité qui ont été financés grâce à l'opération Mission Nature.

En chiffres

64 projets de restauration écologique retenus sur 2023-2025

21,6 millions d'euros de financements pour la biodiversité sur 2023-2025



Crédit photo : B. Guichard / OFB

5,4 millions d'euros dédiés aux territoires ultramarins pour 14 projets



Crédit photo : Établissement public du Mont Saint-Michel

Focus 1^{ère} saison

MISSION NATURE

2023

Vingt projets avaient été sélectionnés à l'issue de l'appel à projets 2023. Dès cette première édition, l'adhésion du public a été au rendez-vous : les contributions des joueurs ayant dépassé les prévisions initiales, un 21^e projet a pu rejoindre les lauréats, signe encourageant d'un dispositif qui, dès son lancement, a su mobiliser bien au-delà des attentes.

De la forêt de Verdun aux gorges de la Siagne, des zones humides du Mont-Saint-Michel aux plaines céréalières de l'Hexagone, des mangroves de Martinique et de Mayotte aux herbiers de Posidonie de Méditerranée, les projets retenus couvrent une remarquable diversité de milieux et d'écosystèmes. Portés par des associations, des établissements publics ou des collectivités, ils illustrent la richesse et la complémentarité des acteurs engagés sur le terrain pour la reconquête du vivant, partout en France, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.



Ticket à gratter de la première saison Mission Nature

Crédit : FDJ UNITED

Ce bilan de la première saison vous invite à découvrir ces 21 projets de restauration écologique, leurs porteurs, leurs enjeux mais surtout les résultats obtenus sur le terrain.



Crédit photo : T. Ligout / Indre nature



Crédit photo : CEN Lorraine

21 projets financés à hauteur de 6,8 millions d'euros

Plus de **1000** hectares à préserver et à restaurer

Les **21** projets de 2023





1

LOCALISATION
Loire, Auvergne-Rhône-Alpes

MONTANT DU PROJET
179 167 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
143 334 €

Restauration écologique sur le site de l'écozone du Forez

PROJET PORTÉ PAR
France Nature Environnement Loire

75%

PROGRESSION DES TRAVAUX

Successivement lieu de pâturage, puis site d'exploitation de sable et de graviers, l'écozone du Forez est un espace riche de 760 hectares situé en bord de Loire. Or, le site s'est appauvri au fil des années à la suite de ces précédentes utilisations.

Dans ce contexte, France Nature Environnement Loire a souhaité redonner de la grandeur à ce site en favorisant le retour et la reproduction des oiseaux d'eau, en restaurant des plans d'eau et en favorisant la libre reconquête des forêts en bord de Loire. Les actions engagées visent à limiter la progression des ligneux dans les roselières, remobiliser des îlots de la Loire, et favoriser la nidification d'espèces patrimoniales comme les chauves-souris et les oiseaux cavernicoles. Ces interventions s'inscrivent dans une démarche globale de préservation et de valorisation des habitats naturels, en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires scientifiques.

Progression du projet

Depuis le début du projet, FNE Loire s'est consacrée à la rédaction des dossiers réglementaires, en particulier le dossier « Loi sur l'eau » et le dossier Natura 2000. Les travaux de restauration des roselières sont en cours et se poursuivront jusqu'en octobre 2026, à la suite d'un repérage des secteurs d'intervention effectué en début d'année. Un suivi rigoureux est assuré, incluant des prises de vues avant/après, la délimitation précise des zones traitées par points GPS, ainsi que la mesure des surfaces concernées. Concernant la dévégétalisation des îlots, un suivi de la végétation a été réalisé en 2024 sur l'îlot situé en face du Gourd Jaune, sur la Loire, avec un repérage des espèces exotiques envahissantes. Toutefois, la crue d'octobre 2024 a profondément modifié le site, en déplaçant et décapant l'îlot : les travaux initialement envisagés ne sont donc plus nécessaires. Un état des lieux a néanmoins été réalisé en 2025 afin de documenter ces évolutions.

Prochaines étapes

Les prochaines phases du projet porteront sur la finalisation des travaux de restauration des roselières, ainsi que sur l'installation de gîtes à chauves-souris et l'agrandissement d'une falaise pour faciliter la nidification des oiseaux. Le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières se poursuivra avec le relevé des placettes restantes, et les données collectées feront l'objet d'analyses afin d'évaluer l'impact des actions engagées. Enfin, un séminaire de clôture est prévu pour présenter les résultats du projet et échanger sur les perspectives d'actions complémentaires, notamment à travers le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux et les gestionnaires d'espaces naturels.

3,9
hectares de roselières seront restaurés

34
gîtes à chauves-souris seront créés



Îlot Gourd Jaune après la crue
Crédit photo : France Nature Environnement Loire

Réalisations à voir

À la fin de l'année, 3,9 hectares de roselières auront été restaurés, le plan d'eau du Gour Nantais aura été reconnecté à la Loire.

Période de visites

Pour observer les travaux, les visites sont à privilégier d'avril à juin.



2

LOCALISATION
Nièvre, Bourgogne-Franche-Comté et Cher, Centre-Val de Loire

MONTANT DU PROJET
428 170 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
181 154 €

Inventaires et restauration de milieux humides

PROJET PORTÉ PAR
la Communauté de communes Les Bertranges

50%

PROGRESSION DES TRAVAUX

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Les Bertranges réalise des diagnostics et des inventaires de la faune et de la flore locales dans le cadre de son Atlas de la biodiversité intercommunale (ABC). À l'issue de cette démarche, le plan d'action a identifié comme prioritaire la poursuite des inventaires sur les mares, accompagnée d'actions de restauration écologique et de sensibilisation du monde agricole à l'importance de ces milieux.

Progression du projet

Sur la partie est du territoire intercommunal, un diagnostic préalable au projet a permis d'identifier plusieurs mares nécessitant des travaux de restauration. Ainsi, sept mares ont été restaurées à l'automne 2025, avec différentes interventions : curage, reprofilage des berges, pose de clôtures et lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Un second diagnostic mené sur une autre partie du territoire a permis d'identifier 65 mares à restaurer. Les propriétaires publics et privés ont été contactés afin d'obtenir leur accord pour la réalisation de travaux. À ce stade, 19 mares ont été sélectionnées pour être restaurées. En parallèle, la cartographie des zones humides des Bertranges a été finalisée grâce aux inventaires réalisés sur les 12 communes restantes (sur un total de 32). Enfin, des actions

7
mares restaurées

19
animations organisées

12
communes inventoriées



Restauration de mare - Avant
Crédit photo : Communauté de communes Les Bertanges



Restauration de mare - Après
Crédit photo : Communauté de communes Les Bertanges

de sensibilisation ont été organisées, elles ont permis de sensibiliser près de 880 personnes à la biodiversité locale et aux enjeux de préservation des milieux humides.

Prochaines étapes

Les travaux de restauration des 19 mares supplémentaires identifiées débuteront à l'automne 2026, une fois la période de reproduction des espèces terminée et lorsque les mares seront à sec. Ces travaux suivront les mêmes méthodes que celles mises en œuvre en 2025. En fin d'année, une exposition sur les mares sera proposée au grand public avec la distribution d'un livret pédagogique. Un suivi écologique sera réalisé une fois les travaux terminés, et les données naturalistes seront diffusées sur les plateformes Gwern et Sigogne.

Réalisations à voir

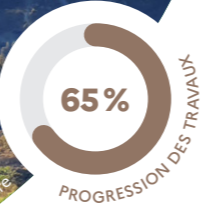
Les travaux réalisés en 2025 sur les 7 mares restaurées sont visibles sur 5 communes avec des aménagements favorisant les amphibiens comme le Triton crêté, la Salamandre tachetée et la Rainette verte.

Période de visites

Pour observer les travaux, les visites sont à privilégier d'avril à juin.



3



LOCALISATION
Finistère, Bretagne

MONTANT DU PROJET
648 500 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
466 080 €

Reconquête de la nature dans les Monts d'Arrée

PROJET PORTÉ PAR
le Conseil départemental du Finistère

Durant l'été 2022, des incendies inédits ont touché la Bretagne et notamment le Finistère. Plus de 2 200 hectares de landes, tourbières et boisements ont été consommés sur les Monts d'Arrée. Or, ces écosystèmes constituent un habitat naturel privilégié pour plusieurs espèces (Castor d'Europe, Faucon hobereau, Escargot de Quimper...). En réaction, le Conseil départemental du Finistère a lancé un plan d'action pour replanter la lande et prévenir les futurs incendies. Ainsi, 500 hectares de landes et de tourbières ont été acquis par le Département afin d'y engager les travaux.

Progression du projet

Malgré le passage de la tempête Ciaran en novembre 2023, et diverses contraintes, le projet a poursuivi son avancée avec la sécurisation de 43,5 hectares sur les communes de Commana et Sizun, soit près de 30 % de l'objectif fixé. Les acquisitions se poursuivent, en dépit de difficultés liées à l'indivision et aux successions. Parallèlement, des études scientifiques menées en partenariat avec des acteurs locaux ont permis d'évaluer les impacts des incendies sur la flore et la faune, fournissant ainsi des données précieuses pour orienter les actions de restauration écologique. Depuis 2025, le Département a engagé plusieurs opérations : la coupe des arbres incendiés, la réouverture des milieux par gyrobroyage et fauche, ainsi que le reboisement de 5,7 hectares sur les 8 hectares prévus. Ces actions s'accompagnent d'un suivi écologique continu, permettant d'adapter les méthodes au fil du temps.

Prochaines étapes

Les prochaines phases du projet viseront à continuer les travaux de restauration écologique, à la suite de l'adoption de l'arrêté interministériel classant le massif sur 42 communes, ce qui facilitera les interventions sur les parcelles privées. En complément, le Département attend, d'ici l'été 2026, un document instaurant une servitude de droit de préemption DFCEI, afin de pouvoir envisager des travaux sur des fonciers ne lui appartenant pas (notamment sur la commune de Loqueffret). Les plantations se poursuivront au cours de la prochaine saison. Les résultats des études portant sur la régénération post-incendie et sur les impacts des interventions seront partagés avec la communauté scientifique et les gestionnaires de territoires.

Réalisations à voir

À terme, les sites restaurés offriront plus de 500 hectares de landes et de tourbières à observer, avec le retour d'espèces patrimoniales et une meilleure résilience écologique face aux incendies. Le reboisement compensatoire de 8 hectares contribuera également à la reconquête des paysages.

Période de visites

Pour observer les travaux, les visites sont à privilégier de mars à juillet. Les visiteurs pourront observer des oiseaux, tels que le Courlis cendré et le Busard Saint-Martin, qui affectionnent particulièrement les landes rases pour la nidification. Côté flore, les landes des Monts d'Arrée se distinguent par la présence d'espèces caractéristiques et vulnérables, notamment des orchidées et des lycopodes.



5,7 hectares restaurés



2025
Crédit photo : L. Vauvert / Parc naturel régional Armorique



4



LOCALISATION
Indre, Centre-Val de Loire

MONTANT DU PROJET
72 422 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
56 995 €

Renaissance du bocage du sud de l'Indre

PROJET PORTÉ PAR
Indre Nature

Le maillage bocager du sud de l'Indre constitue l'un des bocages les plus denses du territoire national. Cet ensemble de haies et de prairies crée une continuité écologique servant à de nombreuses espèces et remplit une fonction essentielle dans le processus d'adaptation au changement climatique. Ce projet consiste à accompagner des propriétaires de parcelles qui souhaitent s'assurer de la préservation à long terme de ce maillage bocager, à travers des travaux de restauration ou de plantation lorsque nécessaire, ainsi que par la mise en place d'Obligations réelles environnementales (ORE), des contrats avec les propriétaires pour assurer un mode de gestion favorable au maintien de ce milieu dans le temps.

Progression du projet

En 2024, Indre Nature a structuré le projet en définissant une méthodologie pour les Obligations Réelles Environnementales (ORE), incluant des critères pour l'état initial des parcelles. Des actions de sensibilisation (réunions publiques, presse locale, prospectus) ont permis de faire connaître le dispositif et d'identifier des propriétaires intéressés. À l'issue de cette phase, deux ORE ont été contractualisées sur deux communes, couvrant 26,6 hectares de milieux diversifiés, pour une durée de 25 ans. Les sites concernés présentent un intérêt écologique notable (haies anciennes, prairies humides, arbres remarquables). Des partenariats avec des éleveurs locaux ont été établis pour adapter les pratiques agricoles (pâturage extensif, limitation des intrants). Une formation juridique a été suivie pour clarifier l'articulation entre les ORE et les baux ruraux, favorisant l'acceptation et la pérennité du projet.

Prochaines étapes

Trois nouvelles ORE seront contractualisées dans les prochaines semaines, représentant une surface supplémentaire de 58,9 hectares. Des discussions sont également en cours pour une quatrième d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, des travaux de restauration seront engagés sur trois ORE, notamment la restauration de mares et le débroussaillage de prairies à fort enjeu faunistique, d'ici l'automne. Le suivi des parcelles sera également assuré, avec des visites tous les cinq ans afin d'évaluer l'impact des ORE sur la biodiversité. Des ateliers à destination des agriculteurs et des propriétaires seront également organisés

Anecdote

À la suite de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) d'Écueillé-Valençay, un propriétaire ayant assisté à la réunion de restitution a découvert la présence de Damier de la Succise (papillons protégés) sur son terrain. Sensibilisé à ces enjeux, il a souhaité s'engager en faveur de la biodiversité. Il a contacté l'association pour mettre en place une ORE sur sa propriété, qui devrait être signée dans les prochaines semaines.



Damier de la Succise
Crédit photo : Thibault Ligout

autour des bonnes pratiques bocagères. Enfin, début 2027, une rencontre réunira l'ensemble des propriétaires engagés dans une ORE, afin de favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau.

Réalisations à voir

Sur certains sites, des travaux de restauration écologique seront visibles, notamment la remise en état de mares et la réouverture de prairies embroussaillées, leur permettant de retrouver leur qualité écologique.

Période de visites

Les terrains concernés étant des propriétés privées, les visites ne sont pas possibles sans l'accord préalable des propriétaires.



5



Cigogne noire. Crédit photo : SIGFRA



- LOCALISATION
Haute-Marne, Grand Est
- MONTANT DU PROJET
239 031 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
191 225 €

Forêts, marais et prairies pour reconquérir la biodiversité

PROJET PORTÉ PAR
le Syndicat intercommunal de gestion forestière (SIGFRA)

Les forêts de la région d'Auberive présentent une grande diversité d'habitats dont dépendent certaines espèces emblématiques. Conscient de cette richesse biologique, le Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive (SIGFRA) a fait le pari de redonner sa place à la nature, en recréant un réseau d'écosystèmes en bonne santé grâce à la création et restauration des marais de la Treue et de la Fontaine Cresson et de la pelouse des Chaixaux. L'objectif de ce projet est de créer des espaces continus où toutes les espèces présentes puissent vivre, se nourrir et se déplacer librement.

Progression du projet

Les études préalables, menées en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et le Parc national de forêts, ont permis d'établir un état des lieux précis des marais ainsi que de la pelouse des Chaixaux. Les diagnostics ont confirmé la nécessité d'intervenir pour restaurer ces milieux, notamment par l'abattage de résineux par câble afin de limiter l'impact sur les sols, ou la pose de clôtures pour permettre un pâturage extensif. Les travaux de restauration des deux marais sont désormais achevés. Sur la pelouse des Chaixaux, les opérations de cartographie des habitats et d'arrachage mécanique de la végétation sont presque terminées. Les actions de pâturage initialement prévues n'ont toutefois pas pu être mises en œuvre et seront remplacées par du broyage mécanique, mieux adapté aux contraintes du site. Le projet intègre également un travail en milieu forestier, avec la mise en place d'îlots de sénescence (parcelles laissées en libre évolution, sans exploitation). Deux études sont actuellement en cours, portant sur les mollusques et les insectes saproxyliques liés au bois mort. Par ailleurs, le volet participatif et pédagogique a été lancé avec la signature d'une obligation réelle environnementale en mai 2025, marquant l'engagement du SIGFRA en faveur de la pérennisation des actions de conservation.



Sabot de Vénus (Cypripedium calceolus) Crédit photo : Romaric



Prochaines étapes

Un suivi scientifique rigoureux est mis en place sur les mollusques, les insectes et la végétation caractéristiques de ces milieux. Réalisés en partenariat avec le CEN Champagne-Ardenne et le Parc national de forêts, ces suivis permettront d'ajuster les modalités de gestion et de documenter l'évolution des écosystèmes sur le long terme.

Réalisations à voir

Les visiteurs peuvent dès à présent découvrir des marais restaurés et, à très court terme, une pelouse entretenue ainsi qu'un parcours pédagogique consacré aux vieux arbres et aux dendromicrohabitats.

Période de visites

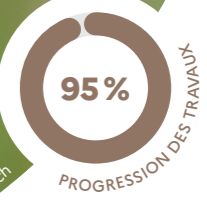
Les visites sont idéales d'avril à juillet. Parmi les espèces emblématiques, les visiteurs pourront observer la Gentiane des marais et le Sabot de Vénus.



6



Crédit photo : J.-J. Weimerskirch



- LOCALISATION
Meuse, Grand Est
- MONTANT DU PROJET
510 357 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
347 776 €

Restauration de pelouses calcaires en forêt de Verdun

PROJET PORTÉ PAR
l'Office national des forêts (ONF)

Le Plateau de Douaumont, situé dans la forêt domaniale de Verdun, abrite des pelouses calcaires uniques, héritées des paysages marqués par la Première Guerre mondiale. Ces milieux ouverts, aujourd'hui menacés par l'embroussaillage, abritent une biodiversité remarquable, comprenant des orchidées rares, des papillons thermophiles comme l'Azuré du serpolet ou le Damier de la Succise, ainsi que des reptiles inféodés à ces habitats secs. Porté par l'Office national des forêts, ce projet vise à restaurer près de 7 hectares de pelouses calcaires et à créer 2,6 hectares de corridors écologiques pour reconnecter ces espaces fragmentés. L'objectif est de préserver ces écosystèmes tout en valorisant leur patrimoine historique et paysager, dans un site classé Natura 2000 et labellisé Forêt d'Exception®.

Progression du projet

Les travaux ont débuté en juin 2024 par des études naturalistes approfondies, suivies de la coupe sélective des arbres et arbustes envahissants. La quasi-totalité des surfaces cibles ont déjà été réouvertes, avec une attention particulière portée à la préservation des sols et à la limitation des perturbations. Les interventions, menées principalement à la main, visent à restaurer les conditions écologiques favorables aux pelouses calcicoles, tout en luttant contre les espèces exotiques envahissantes comme le Sainfoin d'Espagne.

Prochaines étapes

Les derniers travaux reprendront en octobre 2026 pour ne pas impacter la période de nidification. La mise en place de panneaux pédagogiques et de mobilier adapté pour la pelouse pédagogique commencera en octobre et s'achèvera d'ici mai 2027. Des études naturalistes post-travaux seront réalisées pour mesurer l'impact des actions sur la biodiversité, en comparant les données avant et après restauration.

Réalisations à voir

Les résultats des travaux sont visibles sur le terrain : au printemps, les pelouses restaurées montreront une reprise rapide de la végétation, avec le retour des orchidées, du Brachypode rupestre et de la Vesce à feuilles ténues. À l'été 2026, l'observation des papillons thermophiles accompagnera l'inauguration de la pelouse pédagogique. Tandis qu'à l'automne 2026, une présentation de restitution partagera les résultats et les perspectives du projet lors d'un comité de pilotage Natura 2000.

Période de visites

Les visites sont à privilégier d'avril à août.



LOCALISATION
Vosges, Grand Est

MONTANT DU PROJET
772 395 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
596 844 €

Restauration des tourbières des Vosges

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Les tourbières de moyenne montagne comme celles des Vosges sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Ces écosystèmes abritent pourtant une biodiversité unique composée d'espèces végétales et animales. Jusqu'à dans les années 2000, le climat vosgien a permis de maintenir le fonctionnement de ces écosystèmes dégradés par l'exploitation historique de la tourbe, le drainage et le pâturage. Aujourd'hui, les conséquences du changement climatique ne leur permettent plus de capter le carbone atmosphérique. Ce projet de restauration des tourbières, porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, vise à restaurer 5 sites sur le massif des Vosges.

Progression du projet

Depuis le lancement du projet en 2024, des avancées significatives ont été réalisées, malgré un démarrage différé lié à des retards dans le recrutement de l'animateur du projet. Les études fonctionnelles et le dimensionnement des travaux sont désormais finalisés pour 3 des 5 sites, permettant d'engager les premières phases de restauration écologique. Sur la tourbière de Martimpré, les travaux sont presque achevés (coupe d'épicéas, création de zones d'étrépage et aménagement de hauts-fonds végétalisés). Des expérimentations de radeaux végétaux ont également été lancées, avec quatre radeaux de 12 m² déjà installés afin de relancer la dynamique écologique du site. Sur le site de Lemnaufaing, les fossés drainants ont été comblés afin de limiter l'assèchement. Par ailleurs, l'ensemble des cinq sites a été équipé de piézomètres, permettant d'assurer un suivi hydrologique précis avant et après les travaux. Enfin, sur le site de Demoiselle, les travaux ont pris du retard en raison des difficultés rencontrées pour recruter des entreprises. Leur démarrage est désormais prévu. Les travaux débutent en avril 2026.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes du projet prévoient la finalisation des travaux sur l'ensemble des sites. Les sites de Martimpré et de Demoiselle seront achevés d'ici fin juin 2026, tandis que les trois autres seront engagés puis finalisés d'ici octobre 2026. Un suivi écologique post-travaux sera mis en œuvre afin d'en évaluer l'efficacité. Par ailleurs, un plan de gestion stratégique des tourbières des Vosges est en cours d'élaboration, avec le recrutement d'une stagiaire pour une durée de six mois, dans l'objectif de pérenniser les actions

engagées et d'étendre les opérations de restauration à d'autres sites du massif. Enfin, à l'automne 2026, un séminaire de clôture sera organisé afin de présenter les travaux réalisés, partager les résultats, proposer les spectacles produits et échanger sur les perspectives d'extension du programme, notamment dans le cadre d'un futur projet LIFE dédié aux tourbières du massif vosgien.

Réalisations à voir

Les premières réalisations du projet sont visibles depuis septembre 2025, notamment sur la tourbière de Martimpré.

Période de visites

L'ensemble des travaux sera pleinement visible en octobre 2026. La période estivale, de juin à septembre, est particulièrement propice à la visite : elle permet d'observer la flore typique des tourbières (sphaignes, canneberges) ainsi que la faune associée, comme le Nacré de la canneberge.



LOCALISATION
Somme, Hauts-de-France

MONTANT DU PROJET
1 812 045 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
800 00 €

Restauration des tourbières des méandres de la Haute-Somme

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

La Réserve Naturelle des Boucles de la Somme, située à Étinehem-Méricourt, est un site emblématique des Hauts-de-France, abritant des milieux humides d'une grande richesse écologique. Porté par le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, ce projet vise à restaurer les fonctionnalités hydrologiques et écologiques du marais, en favorisant la biodiversité et la résilience des habitats naturels. Les objectifs principaux incluent la maîtrise des niveaux d'eau, la restauration de roselières inondables, de milieux tourbeux ouverts et de prairies humides, ainsi que la conservation de boisements évolués. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à préserver la quiétude des milieux pour l'avifaune et à améliorer la qualité paysagère du site.

Progression du projet

Les travaux sont répartis en quatre lots, principalement situés dans la partie nord du site. Depuis 2024, 14 hectares de déboisement et d'essouchage ont été réalisés, ainsi que 2 hectares de reprofilage de berges. Quatre ouvrages de régulation des niveaux d'eau ont été installés et 140 mètres linéaires de drains ont été neutralisés. Par ailleurs, 4 hectares de clôtures ont été posés afin de permettre la mise en place du pâturage.

Une étude géotechnique a également été menée pour garantir la durabilité des infrastructures. En parallèle, des travaux de dépollution ont été réalisés, comprenant le désamiantage et la démolition de 83 structures (pontons, cabanons, etc.). Enfin, une visite du site a été organisée en février 2026 afin de sensibiliser le public à l'importance du projet.

Prochaines étapes

Les travaux de restauration des prairies humides et des roselières se poursuivront jusqu'à l'automne 2026. Ils seront suivis d'un suivi écologique visant à évaluer les effets des actions engagées sur la biodiversité. Les actions de communication et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et des visiteurs se poursuivront.

Réalisations à voir

Les premiers résultats sont déjà visibles sur le terrain : les zones déboisées et décapées montrent une reprise rapide de la végétation (roseaux, joncs et carex).

Période de visites

La période idéale de visite est le printemps (avril-mai) où ces habitats attirent plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs, comme l'Échasse blanche et le Vanneau huppé.



5
tourbières

12
hectares
réhabilités d'ici
octobre 2026

Plus de
3 000
tonnes
équivalent
CO₂ réduites
sur 30 ans

55
hectares
restaurés



- LOCALISATION
Val-de-Marne, Île-de-France
- MONTANT DU PROJET
272 373 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
59 898 €

Transformation d'un espace vert de façon écologique

PROJET PORTÉ PAR
la commune de Vitry-sur-Seine

Entre 2006 et 2015, 65 000 hectares ont été artificialisés en moyenne chaque année (Source : Observatoire national de la biodiversité). Cette artificialisation commence dans les centres-villes, comme à Vitry-sur-Seine. Ce cœur de ville a été identifié comme pauvre en biodiversité.

L'enjeu du projet mené par la commune de Vitry-sur-Seine a été de recréer un écosystème favorisant la vie de la faune et de la flore tout au long de l'année et en faire bénéficier les habitants. Cet espace de nature est désormais ouvert lors d'événements privilégiés ou d'animations pédagogiques.

Progression du projet

Le site a été divisé en deux espaces distincts. La première partie est dédiée à la création d'un square de 800 m², ouvert au grand public depuis décembre 2025. La seconde partie constitue une réserve de biodiversité de 1 000 m². Les travaux se sont achevés en décembre 2025 avec la plantation, dans la réserve, de 100 arbustes indigènes et de 250 plantes vivaces. Dans le square, 27 arbres supplémentaires et 960 plantes vivaces ont été plantés. Le site a par ailleurs été équipé de deux nichoirs à oiseaux, d'un nichoir à chauves-souris et d'un gîte à hérisson. Ces opérations contribuent également à maintenir une continuité écologique avec le parc voisin.

Prochaines étapes

Des panneaux pédagogiques sont actuellement en cours de création et seront prochainement installés sur le site afin de présenter le projet et d'en valoriser les résultats. Le suivi écologique des espaces restaurés est également en cours. Par ailleurs, des actions de sensibilisation et des animations pédagogiques, prévues pour l'été 2026, permettront de faire découvrir et de valoriser le site auprès des habitants.



Hérisson commun
(*Erinaceus europaeus*)
Crédit photo : P. Massit / OFB

Réalisations à voir

Le site permet d'observer la diversité des espèces présentes en milieu urbain.

Période de visites

Le printemps, notamment les mois de mai et juin, constituent la période la plus propice pour découvrir la biodiversité du site.

1000
m² sanctuarisés

100
arbustes indigènes plantés



- LOCALISATION
Martinique
- MONTANT DU PROJET
650 000 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
344 000 €

Sauvegarde de la mangrove du Lamentin

PROJET PORTÉ PAR
la commune du Lamentin

Ce projet vise à restaurer l'équilibre hydrologique et écologique de la mangrove des Mangles, située sur la commune du Lamentin en Martinique. Ce site, classé en Espace Boisé Classé, subissait des pressions urbaines et industrielles qui perturbent son fonctionnement naturel, notamment par des apports excessifs d'eau douce et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. L'objectif a été de réduire ces perturbations en agissant sur le bassin-versant, tout en restaurant une zone humide et en reboisant 2,7 hectares de parcelles adjacentes. Ce projet s'inscrit dans une démarche de préservation de la biodiversité locale et de lutte contre le changement climatique, en impliquant activement les entreprises, les riverains et les acteurs institutionnels.

Progression du projet

Depuis septembre 2024, le projet a franchi plusieurs étapes clés. Le recrutement d'un animateur a permis de coordonner les actions et de sensibiliser efficacement les parties prenantes. Une analyse foncière a été menée afin d'identifier les propriétaires et gestionnaires des parcelles concernées. Par ailleurs, deux zones humides ont été retenues pour la restauration, contre une seule initialement prévue. Des échanges ont été engagés avec les cinq

propriétaires ainsi qu'avec les partenaires du projet, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs autour des enjeux identifiés.

En parallèle, une étude technique hydromorphologique a été lancée, conjointement à une étude naturaliste menée en partenariat avec le Conservatoire botanique. Ces travaux permettent aujourd'hui d'élaborer un plan d'intervention détaillé, intégrant la restauration des zones humides, le reboisement des parcelles et la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Prochaines étapes

Dès réception des premiers résultats de l'étude technique, les travaux pourront débuter, notamment avec la plantation d'essences locales prévue d'ici octobre 2026. La stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes a été repensée, en privilégiant des solutions fondées sur la nature, telles que l'introduction d'espèces adaptées au milieu, qui remplaceront progressivement les espèces invasives une fois plantées en septembre 2026.

Réalisations à voir

D'ici la fin de l'année, les zones humides restaurées seront pleinement observables. Les mangroves peuvent être observées tout au long de l'année. Elles abritent des espèces emblématiques telles que le Bois côtelette, la Liane carrée ou encore le *Genipa americana*.

Période de visites

Les visites sont à privilégier de mars à juin puis de septembre à décembre. Des espèces emblématiques telles que le bois côtelette, la liane carrée ou encore le *Genipa americana* sont observables sur ce site.

Espèces exotiques envahissantes dans la mangrove des berges
Crédit photo : Commune du Lamentin



Mangrove du Lamentin
Crédit photo : Commune du Lamentin



2,7
km² identifiés pour le reboisement

164
espèces relevées (112 taxons indigènes et 37 exotiques, dont 32 envahissants)

ASSOMER

11

100%

PROGRESSION DES TRAVAUX

Crédit photo : B. Guichard / OFB

LOCALISATION
Martinique

MONTANT DU PROJET
211 083 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
168 637 €

Sauvegarde des tortues marines du Carbet

PROJET PORTÉ PAR
l'Asso-Mer

La construction immobilière sur le littoral et la pollution lumineuse ont contribué au déclin des tortues marines, qui nidifient habituellement sur la plage du Carbet, en Martinique. Ce projet porté par l'Asso-Mer cherche ainsi à restaurer et à protéger les habitats et sites de ponte des tortues marines, tout en limitant le recul du trait de côte, grâce à des solutions fondées sur la nature. Mené en partenariat avec la commune du Carbet, il a permis la revégétalisation de plusieurs espaces et une prise de conscience collective des enjeux de biodiversité sur le territoire.

Anecdote

Quelques jours seulement après les plantations, une tortue imbriquée est venue pondre sur l'une des zones revégétalisées en plein après-midi.

Progression du projet

Ce projet a progressé avec la réalisation d'un diagnostic écologique et social du littoral, incluant une enquête auprès des usagers et des inventaires naturalistes. Plus de 1 000 graines ont été mises en pot dans des pépinières scolaires et citoyennes, conformément au cahier des charges Végétal Local. Entre janvier et février 2026, 221 plantes ont été plantées sur 1 600 m², selon un calendrier respectant la ponte des tortues. L'association a également organisé 26 animations de sensibilisation et ateliers pratiques (tressage de coco, collecte de déchets) et mené 4 collectes de déchets. Une convention avec la mairie du Carbet a été finalisée pour encadrer la gestion des sites, et un parcours de sensibilisation équipé de panneaux et de bornes de sciences participatives a été inauguré en février 2026. Des tests de réduction partielle de l'éclairage public ont été réalisés en collaboration avec la commune, dont les résultats sont en cours d'analyse.

Prochaines étapes

Le projet prévoit de mettre 132 plantes en enclos pour limiter les pertes liées aux aléas climatiques. Un film de sensibilisation sur les enjeux du littoral sera diffusé en juillet 2026. Le suivi de croissance des plantations se poursuit, et les données issues des sciences participatives seront transmises à l'Observatoire du littoral Martiniquais (OLiMar). Les collectes de déchets et les animations continueront, et un bilan sur la pollution lumineuse sera produit.

Réalisations à voir

Les travaux de restauration et le parcours de sensibilisation sont visibles sur site, permettant au public de découvrir les habitats des tortues marines.

1 600
m² revégétalisés

7
espèces indigènes plantés

221
plantes plantées



Période de visites

La période la plus favorable pour les visites s'étend de décembre à mai, pendant la saison sèche, lorsque les conditions d'accès sont optimales et que la faune côtière est la plus observable. Les pontes de tortues imbriquées, luth et vertes peuvent être observées de juin à août.

NATURALISTES
ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE
MAYOTTE

12

30%

PROGRESSION DES TRAVAUX

LOCALISATION
Mayotte

MONTANT DU PROJET
198 000 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
158 400 €

Reconquête forestière du littoral de Saziley

PROJET PORTÉ PAR
l'association Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte

La presqu'île de Saziley constitue un vaste espace naturel situé dans le sud-est de la Grande-Terre, dans le département de Mayotte. Cet espace reconnu pour sa faune et sa flore remarquables est pourtant menacé par une activité agricole non régulée (déforestation, brûlis). Le projet de l'association Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte a pour objectif de reconquérir progressivement ces espaces naturels et de restaurer la fonctionnalité écologique grâce à la plantation de nouvelles espèces végétales et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Progression du projet

Depuis 2024, le projet a franchi plusieurs étapes clés, mais le cyclone Chido a ralenti la progression du projet. Une orthophotographie par drone et une étude cartographique multicritères ont permis d'identifier 22 zones prioritaires de restauration écologique. Au total, 23 chantiers participatifs de plantation ont été organisés, permettant la mise en terre de 2 845 plants indigènes (28 espèces) sur 2,3 hectares, soit 31 % de l'objectif final (9 000 plants). Les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont couvert 6 hectares, soit 30 % de l'objectif. Les principales EEE présentes sur le site sont Lantana camara, Acacia mangium et Annona squamosa. Un protocole de suivi scientifique a été mis en place afin d'évaluer la survie et la croissance des plants ainsi que l'évolution paysagère, grâce à des placettes de suivi et des points d'observation photographiques. En parallèle, 6 randonnées de sensibilisation ont été organisées et 1 400 dépliants sur les forêts sèches ont été distribués aux habitants. Depuis novembre 2025, l'association est devenue co-gestionnaire du site aux côtés du Département et de l'Intercommunalité du Sud.

Prochaines étapes

Les prochaines actions consisteront à finaliser les plantations et les chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à installer des panneaux d'information d'ici l'été 2026. Le projet prévoit également la poursuite des itinéraires techniques de production pour cinq essences locales, le suivi scientifique des plantations avec la mise à jour des données sur l'Observatoire de Mayotte, ainsi que la réalisation d'un film pédagogique destiné au grand public d'ici fin 2026. Un séminaire de clôture sera organisé en 2027 afin de partager les résultats. Une étude ornithologique à l'échelle de la zone est également prévue.

Réalisations à voir

Les plantations sont d'ores et déjà visibles sur les zones concernées du site.

Période de visites

Pour observer les effets des plantations, la période la plus favorable s'étend de décembre à juin, notamment pour découvrir des espèces comme le Ficus sycomorus ou le mimusops. Pendant la floraison, plusieurs oiseaux viennent s'y nourrir et se reproduire, notamment le Bulbul malgache et le Zostérops de Mayotte.



2,3
hectares restaurés

6
hectares de lutte contre les espèces exotiques envahissantes



13



Credit photo: E. Content

- LOCALISATION
Mayotte
- MONTANT DU PROJET
775 251 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
356 457 €

Sauvegarde de l'arrière-mangrove de la Baie de Bouéni

PROJET PORTÉ PAR
le Groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte (GEPOMAY)

Alors que l'arrière-mangrove de Mayotte a été classée par l'UICN en danger critique sur la liste rouge des écosystèmes de France, en 2023, le Groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte (GEPOMAY), est devenu gestionnaire du site de Bouéni. Le groupe a désormais pour projet de restaurer les sites dégradés et surveiller les dernières reliques de forêts d'arrière-mangrove de Mayotte. Ce projet, né de la collaboration du GEPOMAY, des agriculteurs et des élèves d'écoles primaires et de collèges, vise à protéger et à montrer l'importance de ces espaces dans un contexte de pénurie d'eau. Il souligne également le rôle essentiel des zones humides et des services écosystémiques qu'elles procurent.

Progression du projet

Depuis janvier 2024, une équipe dédiée a été recrutée, composée d'un responsable de site et d'un garde-technicien. Une cartographie détaillée des menaces pesant sur l'écosystème a été réalisée, permettant d'identifier les zones prioritaires à restaurer, notamment les parcelles envahies par des cultures illégales et les secteurs colonisés par des espèces exotiques envahissantes. Les travaux de restauration sont déjà bien avancés malgré le passage du Cyclone Chido qui a impacté sa bonne mise en œuvre : 1 316 plants d'essences d'origine locale ont été replantés, sur un objectif total de 1 500. En février 2024, un avenant à la convention de gestion a été signé avec le Conservatoire du littoral, portant la surface gérée à 23 hectares. En octobre 2025, cette surface a été considérablement étendue pour atteindre 154 hectares, en intégrant la mangrove adjacente ainsi que certains espaces agricoles. Cette extension a permis de mettre en œuvre des actions ciblées de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment *Senna tora*, tout en lançant des suivis scientifiques pour évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. Par ailleurs, une convention a été signée avec un agriculteur afin de favoriser une gestion durable en amont de l'arrière-mangrove. Une aire éducative a également été créée en partenariat avec une école de la baie de Bouéni. Enfin, depuis novembre 2025, deux agents commissionnés et assermentés sont habilités à constater les infractions sur le site.

Prochaines étapes

Les prochaines phases du projet prévoient l'achèvement des plantations. La délimitation du site, initialement envisagée par des bornes, sera

6 500 m² restaurés

1 316 plants replantés

finalisée à l'aide de panneaux plus discrets, complétés par des panneaux d'information afin de présenter les enjeux de conservation et les règles de fréquentation. Parallèlement, l'association poursuivra la concertation avec les agriculteurs et prévoit, d'ici octobre 2026, la signature d'une convention avec une association agricole afin de clarifier les limites entre zones agricoles et espaces protégés. Les actions de suivi écologique se poursuivront jusqu'à la fin du projet.

Réalisations à voir

D'ici la fin de l'année, 3,1 hectares de forêts et de prairies humides restaurées seront visibles, avec près de 1 500 plants d'essences locales replantés.

Période de visites

La période idéale pour découvrir le site s'étend de la saison sèche jusqu'au début de la saison des pluies (de juin à octobre), lorsque les conditions d'accès sont favorables. Pendant la saison des pluies (d'octobre à avril), le site offre un autre paysage en se transformant en forêt inondée, bien que l'accès y soit plus difficile. On peut alors y observer une espèce emblématique de Mayotte : le Crabier blanc, qui vient s'y reproduire.

2,5 hectares de lutte contre les EEE

154 hectares protégés

Anecdote

Des espèces rares ont été observés sur le site depuis sa restauration comme le Héron pourpé et le Faucon d'Éléonore.



14



Baie du Mont Saint-Michel. Credit photo: Fly HD - EPMSM

- LOCALISATION
Manche, Normandie
- MONTANT DU PROJET
95 000 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
76 000 €

Sauvegarde des zones humides du Mont Saint-Michel

PROJET PORTÉ PAR
l'établissement public du Mont Saint-Michel

Fréquenté par 3 millions de visiteurs chaque année, le Mont Saint-Michel et sa baie abritent un écosystème précieux et constituent un espace de haute valeur paysagère et écologique. En 2010, un nouveau parc de stationnement a été aménagé sur le site pour mieux gérer sa fréquentation. Six hectares de zones humides ont été créés en parallèle.

Les zones humides du Mont Saint-Michel représentent des enjeux forts pour les amphibiens et oiseaux liés à ces espaces. La rareté et la valeur écologique des espèces justifient l'adaptation et la gestion de ces milieux au regard du changement climatique. Treize ans après l'aménagement du parc de stationnement, les zones humides s'assèchent de plus en plus rapidement, ce qui impacte directement la faune de ces milieux. Le projet visait à surcreuser certaines mares pour prolonger leur mise en eau jusqu'à l'été.

Progression du projet

Le projet a débuté plus tardivement que prévu, mais la phase de diagnostic sédimentaire a été menée à bien. Les travaux de creusement des mares, initialement programmés pour décembre 2024, ont dû être reportés à septembre 2025 en raison de conditions météorologiques défavorables (pluies intenses et sols gorgés d'eau rendant les interventions impossibles). Les 3 mares prévues dans le projet ont désormais été surcreusées, incluant le curage, le reprofilage des berges et la création de zones tampons.

Prochaines étapes

Le projet a mis en place des protocoles de suivi écologique pour inventorier la faune et la flore après les interventions et jusqu'en avril 2028. Cette année, les aménagements seront finalisés avec l'installation de la signalétique pédagogique, et des animations seront organisées pour sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux des zones humides.

Réalisations à voir

Les mares ont été restaurées pour devenir des zones humides pleinement fonctionnelles, favorisant la biodiversité locale, notamment les amphibiens, les odonates et la flore patrimoniale.

Période de visites

Ces milieux sont particulièrement propices à l'observation des amphibiens comme le Pélodyte ponctué et le Triton ponctué au printemps et en début d'été, et des oiseaux migrateurs ou nicheurs du printemps à l'automne comme la Rousserolle effarvatte.

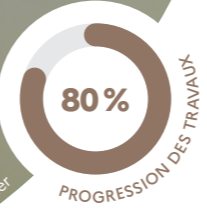
3 mares surcreusées



Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
Crédit photo :
Établissement public
du Mont Saint-Michel

Diagnostic sédimentaire
Crédit photo : Établissement
public du Mont Saint-Michel





LOCALISATION
Charente-Maritime,
Nouvelle-Aquitaine

MONTANT DU PROJET
268 479 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
214 783 €

Reconquête de la biodiversité des plaines céréalières

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

La biodiversité des milieux agricoles montre les signes d'un déclin dramatique ces dernières décennies. Un phénomène qui s'illustre dans le Poitou, où les paysages de bocage, utilisés pour l'élevage, ont cédé la place à de vastes ensembles céréalières. Pour favoriser le retour des pollinisateurs et d'un ensemble d'insectes dans les cultures céréalières, les parcelles sont divisées à plus petite échelle sur certains secteurs. C'est tout l'objectif du projet mené par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, propriétaire de plusieurs centaines d'hectares.

Progression du projet

Depuis son lancement, 18,1 hectares ont été acquis afin de sécuriser le foncier et un diagnostic a été mené pour définir les travaux de restauration nécessaires : broyage, création de mares, pose de clôtures et plantation d'arbres têtards. Depuis octobre 2025, 8 mares ont été restaurées, 100 arbres têtards ont été installés et des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont été réalisées par abattage. En parallèle, l'association a acquis 9,5 hectares à la Plaine de Rouillé à Lezay où 6 mares ont été créées et 700 mètres de haies plantées. Ces travaux ont été réalisés par une entreprise d'insertion. Des réunions de concertation avec les acteurs locaux et les éleveurs ont également permis d'ajuster les pratiques de gestion.

Prochaines étapes

Les travaux de restauration seront finalisés d'ici septembre 2026. Un suivi écologique sera instauré pour évaluer l'efficacité des actions, avec des indicateurs portant sur la diversité floristique, la présence d'espèces cibles (busards, amphibiens, reptiles) et la qualité des habitats restaurés.

Réalisations à voir

Les parcelles restaurées, les mares créées et les haies plantées dessinent progressivement un paysage bocager favorable au retour d'espèces liées aux milieux ouverts et humides.

Période de visites

La période la plus propice pour observer ces évolutions s'étend du printemps à l'été (avril, mai, juin), notamment pour apercevoir le Busard cendré, le Busard Saint-Martin ou le Triton marbré.



27
hectares
protégés

14
mares créées

700
mètres de haies
plantées

LOCALISATION
Gironde, Charente-Maritime et
Dordogne, Nouvelle-Aquitaine

MONTANT DU PROJET
1 000 239 €

SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
800 191 €

Restauration écologique et renaturation du site de Reyraud sur la rivière Dronne

PROJET PORTÉ PAR
le syndicat d'aménagement du bassin versant
de la Dronne aval

Grâce au succès de la première édition du jeu Mission Nature, ce 21^{ème} projet a pu être sélectionné en avril 2024, soit six mois après la première sélection.

S'étendant sur 200 km, la rivière Dronne constitue un point de passage obligatoire pour la plupart des migrateurs. Le site de Reyraud se situe sur la partie basse de la rivière Dronne et représente des enjeux écologiques majeurs en raison de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêts communautaires, et d'une position stratégique au sein d'un corridor fluvial en particulier pour le Vison d'Europe, la Loutre, la Cistude, la Grande mulette, la Grande alose, la Lamproie marine et l'Anguille européenne. C'est également un ancien site industriel. Il se compose d'un ancien moulin, d'une usine hydroélectrique, de bâtiments industriels en ruines et de plusieurs parcelles (boisements, prairies, îles). Il se trouve au cœur de deux sites Natura 2000 contigus. Le projet a pour but de supprimer les vestiges des anciens aménagements et l'héritage des activités humaines industrielles qui dégradent la bonne fonctionnalité des milieux et des habitats d'espèces.

Progression du projet

Depuis le lancement du projet, les études sur la dépollution, la déconstruction ainsi que les études environnementales sont terminées. Celles sur la renaturation du seuil du moulin sont en cours.

Prochaines étapes

Les travaux de dépollution et de déconstruction du site débuteront d'ici quelques semaines, au printemps 2026, suivis de la renaturation du seuil et des berges de la rivière Dronne prévue à l'automne 2026 et 2027. L'attribution des marchés de travaux est en cours. Un suivi écologique sera mis en place pour mesurer l'efficacité des interventions et les données seront communiquées aux acteurs locaux et à la communauté scientifique. La préparation de l'ouverture au public est envisagée pour 2028, permettant de valoriser le site restauré.

Réalisations à voir

Une fois la démolition et les travaux de renaturation achevés, le site offrira en 2028 un espace naturel de 9 hectares, favorisant les habitats du Vison d'Europe, de la Loutre, de la Cistude, de la Grande mulette, de la Grande alose, de la Lamproie marine et de l'Anguille européenne.

Période de visites

Le printemps (avril et mai) est la période idéale pour observer la biodiversité de ce site et y découvrir les milieux restaurés.



2
études
réalisées





17

Gypaète barbu. Crédit photo : C. Robert / LPO



- LOCALISATION
Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- MONTANT DU PROJET
1 040 912 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
650 000 €

Retour du plus grand rapace d'Europe

PROJET PORTÉ PAR
la Ligue pour la Protection des Oiseaux France (LPO)

Le Gypaète barbu, plus grand rapace nécrophage d'Europe, joue un rôle écologique essentiel en milieu montagnard en assurant l'élimination des carcasses animales. Disparu de France au XX^e siècle, il fait depuis 1978 l'objet de programmes de réintroduction. Malgré ces efforts, la population reste fragile, avec seulement 79 couples nicheurs recensés en 2021, un effectif insuffisant pour garantir la pérennité de l'espèce. Porté par la LPO, le projet vise à restaurer et à renforcer la population de Gypaètes barbus entre les Alpes et les Pyrénées, en favorisant les échanges d'individus entre les massifs. Il s'appuie sur des opérations de translocation, la réduction des menaces anthropiques (notamment les lignes électriques) et le renforcement de l'acceptation sociale, avec l'implication active des éleveurs et des populations locales.

Progression du projet

Depuis 2023, 21 oiseaux ont été relâchés afin de renforcer les populations entre les Alpes et les Pyrénées. Parallèlement, d'importants travaux de sécurisation des lignes électriques ont été engagés et sont désormais terminés, afin de réduire les risques de collision et d'électrocution. Le suivi scientifique a également été renforcé grâce à l'équipement de 75 vautours en balises GPS, permettant un suivi en temps réel de leurs déplacements et de leur survie. Huit placettes d'équarrissage ont par ailleurs été créées pour sécuriser la ressource alimentaire. Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des éleveurs, des chasseurs et des usagers des espaces montagnards afin de favoriser l'acceptation et la pérennité du projet, notamment sur l'usage de munitions sans plomb.

Prochaines étapes

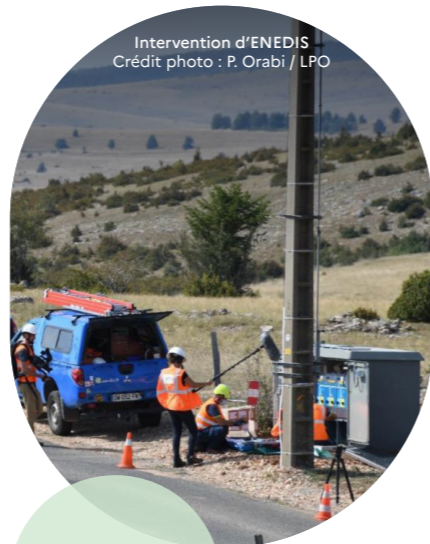
Les prochaines étapes du projet consisteront à poursuivre les opérations de libération de Gypaètes barbus d'avril à juillet chaque année jusqu'à la fin du projet.

Réalisations à voir

Les actions du projet sont concrètement visibles sur le terrain : relâchement des individus, lignes électriques sécurisées et placettes d'équarrissage créées pour garantir une ressource alimentaire sûre.

Période de visites

La période idéale de visite est d'avril à juillet pour observer le relâchement des Gypaètes barbus.



21
poussins relâchés

23,5
km de lignes électriques sécurisées

Anecdote

Dans le Massif central, où l'espèce ne s'était encore jamais reproduite, un premier couple reproducteur s'est installé en 2026.

75
balises posées



Libération dans les Baronnies en 2024
Crédit photo : P. Orabi / LPO



LOGNE ET GRAND-LIEU

18

Crédit photo : CPIE Logne et Grand-Lieu



- LOCALISATION
Vendée, Pays de la Loire
- MONTANT DU PROJET
163 347 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
127 119 €

Reconquête des haies et mares

PROJET PORTÉ PAR
le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
Logne et Grand-Lieu

Depuis les années 1960, la densité des haies et mares a été fortement réduite en Loire-Atlantique. Pourtant, elles constituent des éléments de liaison du paysage. Ce projet consiste à maintenir une continuité écologique et à favoriser l'expression de la nature. Pendant 3 ans, l'association, soutenue par des acteurs locaux, a accompagné des projets de plantation et restauration de haies, de création et restauration de mares et mène désormais des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Progression du projet

Depuis 2024, ce projet a permis d'accompagner 20 projets de restauration de mares sur 10 communes (10 créations et 10 restaurations), réalisés entre l'été et l'automne. Les travaux ont consisté notamment à curer et reprofiler des berges, ainsi qu'à lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Le projet a également soutenu 16 projets de plantation de haies composées d'essences d'origine locale, répartis sur 16 communes.

Les actions de sensibilisation ont été bien suivies : trois ateliers de formation sur les mares et un atelier sur les haies ont déjà été organisés, avec un autre prévu fin mars 2026. Une « Fresque de la mare » a été testée à deux reprises et une vidéo tutorielle est en cours de réalisation pour expliquer la création et l'entretien d'une mare naturelle.

Prochaines étapes

Les quatre dernières plantations de haies seront réalisées entre mars et novembre 2026. Des inventaires post-travaux seront ensuite menés afin d'évaluer la biodiversité et le taux de reprise des plantations.

Les données seront partagées avec les bases régionales et présentées sous forme d'un bilan vulgarisé sur les réseaux sociaux. Des fiches pratiques destinées aux propriétaires seront également diffusées pour présenter l'état des sites avant et après les travaux.

Réalisations à voir

Le projet étant mené sur des terrains privés, l'observation des aménagements est possible uniquement avec l'accord des propriétaires. Les suivis écologiques permettront d'identifier les espèces présentes, notamment parmi les amphibiens, les libellules et les plantes semi-aquatiques.

Période de visites

La période idéale pour observer la biodiversité du site est de février à mai.



Crédit photo : CPIE Logne et Grand-Lieu

10
mares créées

1 580
arbres et arbustes plantés

10
mares restaurées



19

- LOCALISATION
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
- MONTANT DU PROJET
625 000 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
500 000 €

Restauration de l'herbier de Posidonie

PROJET PORTÉ PAR
WWF (World Wide Fund for Nature)

L'herbier de Posidonie, plante sous-marine et poumon endémique de la Méditerranée, a perdu entre 10 et 30 % de sa surface en un siècle. Ce projet mené par le WWF a pour but la restauration passive de la Posidonie et des zones situées dans la bande marine des 300 mètres sous la responsabilité des communes. Il s'agit de mettre en œuvre des plans de balisage adaptés à destination des plaisanciers (comme des bouées en liège sans ancrage dans le fond marin).

Progression du projet

Depuis le lancement du projet en 2024, sept communes ont été sélectionnées pour tester la méthode de restauration passive, dont trois en région PACA et quatre en Corse. Chaque commune présente des caractéristiques distinctes en termes de fréquentation, d'usages maritimes et de moyens disponibles, ce qui permet d'adapter les actions aux spécificités locales. Les étapes clés du projet incluent l'analyse des pressions sur l'herbier, l'identification des secteurs prioritaires à restaurer, la concertation avec les acteurs locaux, la conversion des balisages en équipements écologiques, et enfin, le suivi de l'efficacité des mesures mises en place.

À ce jour, les études techniques et naturalistes sont terminées pour cartographier les zones de pression et évaluer l'état des herbiers. Les plans de balisage ont été adaptés et validés par les services de l'État pour 6 communes. Depuis 2024, les premières conversions ont déjà été réalisées sur 113 bouées notamment à Théoule-sur-Mer et Grimaud. Conçus pour limiter l'impact sur les fonds marins, ces dispositifs permettent de préserver environ 5 m² d'herbier par bouée et par an. Parallèlement, des diagnostics relatifs au retrait des macrodéchets ont été menés sur cinq communes, dont l'une a d'ores et déjà sécurisé des financements pour engager les opérations de collecte. Une formation au suivi écologique des herbiers a également été organisée en 2025, permettant aux agents municipaux d'acquérir les compétences pour évaluer l'état de santé des milieux. Les communes se sont engagées à assurer le financement de la maintenance des balisages écologiques, garantissant la pérennité des actions entreprises.



Illustration du dispositif de bouée
Crédit photo : WWF

Prochaines étapes

Les prochaines phases du projet incluent la conversion complète des balisages, soit 237 bouées, d'ici octobre 2026, et la mise en place de supports de communication pour sensibiliser le public. Des supports, tels que des panneaux explicatifs, des kits numériques et des brochures, seront déployés dans les mairies et aux accès des plages pour informer sur l'importance de cet écosystème.

Réalisations à voir

En octobre 2026, l'installation complète des balisages écologiques sera terminée sur l'ensemble des communes partenaires.

Période de visites

Les bouées sont visibles toute l'année mais les bénéfices de l'installation sont particulièrement visibles dès le début de la saison estivale. Des espèces emblématiques y sont visibles telles que la Grande nacre, observable toute l'année, ou encore l'Hippocampe, plus facilement visible au début de l'été (juin).



20

- LOCALISATION
Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- MONTANT DU PROJET
187 500 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
149 818 €

Sauvegarde de gîtes de chauves-souris dans les gorges de la Siagne

PROJET PORTÉ PAR
le Groupe chiroptères de Provence (GCP)

Les gorges de la Siagne abritent un ensemble de cavités naturelles qui constituent un éco-complexe de gîtes majeurs, d'intérêt national et international, pour les chauves-souris. Or, 43 % des chauves-souris ont disparu en 15 ans. Les deux grottes du projet, abritent de nombreux spécimens. Une première évaluation d'experts en a permis de mieux connaître l'intérêt écologique de ces deux sites. Si les chauves-souris visitent régulièrement ces grottes, elles n'arrivent cependant pas à y établir des colonies de manière permanente, car elles sont dérangées par l'activité humaine. Soutenu par les propriétaires du site, le Groupe chiroptères de Provence a proposé la mise en place urgente de mesures de protection fortes, physiques et réglementaires pour garantir la sérénité de ces animaux.

Progression du projet

Depuis le début de l'année 2024, le projet a franchi des étapes importantes. Les équipements d'escalade illégaux menant à l'une des deux grottes ont été retirés en janvier 2025, marquant une première avancée dans la sécurisation du site. Parallèlement, un suivi approfondi de la seconde grotte a été initié, incluant la pose d'enregistreurs acoustiques et d'appareils de suivi de la fréquentation humaine, ainsi que des comptages visuels des chauves-souris à chaque période clé de leur cycle biologique. Ces études, toujours en cours, permettent de définir les périodes de sensibilité maximale du site et d'orienter les futures mesures de protection. D'importantes concertations ont eu lieu avec les usagers et ont permis de s'accorder sur les mesures qui seront mises en place.

Prochaines étapes

Les prochaines phases du projet incluent la rédaction d'un dossier de protection réglementaire pour ce site. Les travaux de protection physique auront lieu en juin 2026 et consisteront à installer une porte qui empêchera les visiteurs d'accéder au site durant les périodes sensibles. Un protocole de suivi rigoureux sera mis en place pour évaluer l'efficacité de cette mesure de protection. Des actions de sensibilisation du public autour de la préservation des gîtes seront également menées.

Réalisations à voir

Pour préserver le site, les travaux ne sont pas accessibles.





21



Sauvegarde des populations de Tortues d'Hermann

PROJET PORTÉ PAR
la Station d'observation et de protection des tortues (SOPTOM) en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

- LOCALISATION
Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- MONTANT DU PROJET
536 552 €
- SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
411 480 €

En juillet 2017, un incendie majeur a ravagé 550 hectares au Cap Taillat (Var), entraînant la disparition de plus de 90 % de la population de tortues d'Hermann. Cet événement a également détruit une grande partie de leurs habitats naturels, indispensables à leur survie, laissant les individus survivants sans refuge. Le projet, mené par la SOPTOM en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) PACA, vise à restaurer ces habitats grâce à la création de mares et de gîtes, tout en réintroduisant de jeunes tortues nées en captivité pour renforcer la population.

Progression du projet

Le projet progresse conformément au calendrier. En mai 2025, 30 tortues âgées de 4 ans, équipées d'émetteurs, ont été relâchées. Après un an, 25 individus sont toujours suivis, les pertes étant dues à des mortalités ou à des défaillances de signal. Par ailleurs, les actions de restauration des habitats ont été engagées, avec notamment la création de 38 gîtes refuges en cas d'incendie ainsi que l'aménagement d'une mare par le CEN PACA. L'évaluation de l'efficacité de la mesure a débuté, notamment grâce à l'installation de pièges photographiques et à l'inspection des gîtes durant les périodes de fortes chaleurs. En parallèle, l'acquisition d'un terrain de 2 000 m², pour garantir l'autonomie alimentaire des tortues

de l'élevage conservatoire et pour y installer quelques enclos sanitaires, a été finalisée. Enfin, des actions de sensibilisation et de formation ont également été menées auprès des acteurs locaux. Le suivi des indicateurs et la coordination avec les partenaires, notamment lors des comités de pilotage annuels, permettent d'ajuster les actions et d'assurer la poursuite du projet.

Prochaines étapes

Le CEN PACA prévoit l'aménagement d'une seconde mare ; toutefois, ce projet a été retardé en raison de la forte présence de flore patrimoniale et protégée sur le site initialement identifié, ce qui a nécessité la recherche de zones alternatives prioritaires. Les 38 gîtes prévus ont été réalisés. Compte tenu d'un coût de mise en œuvre inférieur aux estimations initiales, des gîtes supplémentaires seront finalement créés. La SOPTOM est par ailleurs engagée dans une démarche d'acquisition foncière complémentaire sur une parcelle d'environ 1 hectare pour agrandir l'élevage conservatoire.

Réalisations à voir

Les 38 gîtes sont déjà observables sur le site tout comme la création de la mare.

Période de visites

Au printemps, le site peut être découvert lors de visites permettant d'observer les Tortues d'Hermann à la sortie de leur hibernation, qui s'étend généralement de novembre à mars. L'occupation des gîtes est quant à elle particulièrement observable durant les périodes les plus chaudes, notamment en juillet et en août.



Anecdote

Lors d'un suivi, une tortue issue d'un précédent programme de relâcher, non équipée d'émetteur, a été retrouvée dans l'un des gîtes.

38

gîtes créés

30

tortues avec émetteurs relâchées

1

mare créée

À propos de l'Office français de la biodiversité

Face à l'urgence environnementale et au déclin des écosystèmes, la protection de la nature est devenue un enjeu majeur !

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, créé le 1^{er} janvier 2020 et placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Environnement et de l'Agriculture.

L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins.

À travers ses trois grandes missions complémentaires « Connaître », « Accompagner » et « Protéger », l'établissement contribue ainsi à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau.

Afin de remplir ses missions, l'OFB compte plus de 3 000 agents dont plus de deux tiers agissent sur le terrain. Ces équipes sont pluridisciplinaires : inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, experts, spécialistes, vétérinaires, techniciens, personnels scientifiques, techniques ou encore administratifs. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire national, dans l'Hexagone et dans les Outre-mer.

Pour « préserver le vivant et protéger notre avenir », l'OFB agit aux côtés et en appui de l'État, mais aussi auprès des collectivités territoriales, des usagers de la nature, des gestionnaires d'aires protégées, des associations, des acteurs économiques et financiers, et des citoyens afin de promouvoir des solutions concrètes et de fédérer l'ensemble des parties prenantes autour des enjeux de préservation du vivant.

L'OFB en chiffres

- Plus de **3 000** agents au total, dont :
Plus de **2 000** agents de terrain
Près de **1 700** inspecteurs de l'environnement
- **11** directions régionales et une direction interrégionale
- **96** services départementaux et **2** services interdépartementaux
- **1** direction des Outre-mer composée de **5** délégations territoriales
- **8** parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa
- **27** réserves gérées ou co-gérées
- **18** laboratoires d'hydrobiologie
- **5** territoires de formation et d'expérimentation

protéger
le vivant
préserver
notre avenir

www.ofb.gouv.fr

